



SYNDICAT CNT TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES

Email : direccte-rhona-ut69.cnt@direccte.gouv.fr

Retraites :

un projet de loi qui fait encore et toujours payer les salariés !

Mardi 10 septembre : toutes et tous en grève !

Du salaire en moins pour les salarié-es et les retraité-es, le capital préservé !

Mardi 27 août, le gouvernement socialiste vient de dévoiler son projet de réforme des retraites. Derrière les effets de manche et les couinements habituels du Medef, un constat s'impose : **ce sont bien les salariés qui supporteront la quasi-totalité du poids de la réforme.**

- **allongement de la durée de cotisations** jusqu'à 43 ans. Cette hausse conduira inévitablement, avec le jeu des décotes, à faire baisser les pensions.

- **hausse des cotisations sociales** : seuls les salariés en feront les frais car la hausse des cotisations patronales pour les retraites sera compensée par une baisse des cotisations pour la branche famille. Ainsi Hollande s'est tout de suite excusé auprès du MEDEF qui a obtenu une baisse des cotisations famille en attendant une fiscalisation complète de la protection sociale relative à la famille. Car qui va payer ce nouveau cadeau au patronat ? Le risque est bien que cela soit reporté sur les ménages par une augmentation de la CSG, ou une TVA « sociale » qui ne dirait pas son nom. En revanche, s'agissant des cotisations salariales, celles-ci ne seront bien sûr pas compensées par une éventuelle augmentation de salaire, et notamment du SMIC.

C'est que Hollande et le MEDEF parlent le même langage : pour eux, le travail est un coût et il s'agit de faire « baisser le coût du travail » au nom de la « compétitivité » des entreprises.

- en repoussant la revalorisation des pensions d'avril à octobre et en fiscalisant les majorations de pensions pour les retraités ayant élevé 3 enfants ou plus, le **gouvernement s'attaque également aux pensions de retraite.**

Ce sont donc les salariés et les retraités qui paieront, une fois de plus, les cadeaux généreusement octroyés au patronat !

Pour faire passer la pilule, le gouvernement a tout d'abord indiqué qu'il ne toucherait pas à l'âge légal de départ à la retraite : 62 ans, en présentant cette annonce comme une grande avancée sociale ! Rappelons que la retraite à 60 ans a été instaurée en 1981 et qu'effectivement à l'époque, c'était un progrès social important, dans une période où l'espérance de vie augmentait. L'âge légal a depuis été repoussé de 2 années par Nicolas Sarkozy en 2010. A l'époque, le Parti socialiste, aujourd'hui au gouvernement, faisait mine de combattre cette contre-réforme : et il faudrait considérer aujourd'hui que la mesure prise par Sarkozy en 2010 était une bonne chose !

Ce que nous n'avons pas accepté en 2010, nous ne l'accepterons pas davantage en 2013 !

Le gouvernement propose ensuite quelques mesures concernant la pénibilité, les inégalités femmes/hommes ou la prise en compte des années d'étude. **Mais ces mesures ne compenseront en rien les méfaits des contre-réformes précédentes, et le nouvel allongement du nombre d'années décidées par le gouvernement se situe dans la continuité des mesures prises en 2003, 2007 et 2010.**

Durée de cotisation, l'hypocrisie totale !

Il s'agit là d'une hypocrisie totale puisque le gouvernement a acté de poursuivre au-delà de 2020 ce qui a été mis en place par la loi de 2003 (loi Fillon) : l'augmentation continue du nombre d'années nécessaires. Nous en sommes à

41,5 annuités, en 2020 il faudra 41,75 annuités pour la génération née en 1960) jusqu'à 43 annuités en 2035, à raison d'un trimestre tous les trois ans.

Hypocrisie, car personne n'aura demain ce nombre d'annuités : en réalité, cela conduira à baisser à nouveau le niveau des retraites, en particulier avec l'application de la décote (5% par annuité manquante, 25 % maximum). Ou alors, il faudra attendre l'âge de 67 ans pour ne pas avoir de décote ! Bien évidemment, ce seront les salarié-es les moins bien payés et ceux et qui ont des carrières incomplètes (les femmes notamment) qui subiront le plus cette nouvelle attaque. Actuellement, la durée moyenne validée est de 37,7 annuités : soit une différence de 4 annuités avec le taux déjà requis!

Dans une situation où il y a près de 5 millions de chômeurs et chômeuses, où la moitié des salarié-es ne sont plus dans l'emploi au moment de faire valoir leur droit à la retraite, où l'espérance de vie en bonne santé stagne, voire commence à régresser (61,9 pour les hommes et 63,5 pour les femmes), les projets du gouvernement sont inacceptables.

Pour une autre répartition des richesses :

Pour financer notre système de retraites par répartition et l'améliorer, il est possible d'augmenter le taux de cotisation patronale qui n'a pas bougé depuis 1979. Il suffirait pour cela de diminuer le coût du capital et qu'un peu moins de dividendes soient versés aux actionnaires ! En 2012, les dividendes versés par les entreprises du CAC 40 ont atteint 40,9 milliards d'euros, en hausse de 5% ! Il y a 30 ans, les entreprises distribuaient 100 milliards de profits... Aujourd'hui, c'est 230 milliards au détriment de l'investissement et des salaires, et en conséquence au détriment du financement de la protection sociale (tout en se plaignant bien sûr de la crise et du « coût du travail »). Assurer le financement des retraites, c'est aussi remettre en cause les exonérations et les allègements de cotisations patronales qui n'ont jamais prouvé leur efficacité économique et sociale.

Nous laisserons-nous faire une fois de plus ?

Serons-nous la première génération à laisser à nos enfants une situation pire que celle que nous avons connue ? Nous avons bénéficié des acquis sociaux obtenus grâce aux luttes menées par les travailleuses et les travailleurs qui nous ont précédés. Nos enfants devront-ils nous reprocher de ne pas avoir été capables de sauver ces acquis ? Il est temps de mettre un terme à la casse sociale et de renverser la vapeur.

Que faire ?

Se contenter de glisser un bulletin de vote dans une urne tous les 5 ans ? L'expérience nous prouve que cela nous conduirait à l'échec. Négocier quelques miettes ? S'engager dans le dialogue social tant vanté par le gouvernement ? L'ANI l'a bien montré : le dialogue social, c'est toujours le monologue du patronat.

Une manifestation, une journée de grève tous les deux mois ? On a vu ce que cela a donné en 2009 et 2010.

Face à cette nouvelle régression sociale, la journée de grève et de manifestation du 10 septembre doit être le début d'un processus de mobilisation sociale vers la grève générale !

Les travailleuses et les travailleurs ne peuvent rien attendre des gouvernants ou des directions syndicales. Elles et ils doivent agir directement, ici et maintenant pour construire, à la base, avec les organisations syndicales de lutte une grève générale qui seule peut nous faire gagner.

Nous revendiquons :

- * **37.5 annuités pour tous (public, privé)**
- * **âge légal de départ à la retraite à taux plein à 60 ans et 55 ans pour les métiers pénibles**
- * **indexation des pensions sur les salaires**
- * **Garantie d'un taux de remplacement à 100% du salaire net (calcul sur la base des 6 meilleurs mois) et pas de pension inférieure au SMIC**
- * **exclusion du patronat des instances de gestion des organismes de solidarité**
- * **gestion des organismes de solidarité par les salarié-e-s elles/eux-mêmes**
- * **pas de retraite par capitalisation**

La lutte appartient à celles et ceux qui la mènent